

DECISION DU PRESIDENT N° DECCP_2025_014

Printemps du Livre 2025 – Tarifs appliqués au bar du Théâtre de Thalie

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° DEL20240212_03 en date du 12 février 2024 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,

Vu la décision n°DECTDM_19_020 en date du 14 mars 2019, portant création d'une régie de recettes bar du Théâtre de Thalie,

Vu les décisions n°DECTDM_19_034 en date du 05 avril 2019, n°DECTDM_21_036 en date du 28 juin 2021, n°DECTDM_22_013 en date du 24 mars 2022, et n°DECCP_2024_019 en date du 18 mars 2024 portant modification de la régie de recettes Bar du Théâtre de Thalie,

Vu l'arrêté n°ATDMAD_19_015 en date du 15 mars 2019, portant nomination du régisseur de la régie de recettes bar du Théâtre de Thalie,

Vu l'arrêté n°ATDMAD_21_026 en date du 12 octobre 2021, portant nomination d'un mandataire suppléant à la régie de recettes bar du Théâtre de Thalie,

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs pour la manifestation culturelle « Le Printemps du Livre » qui se déroule du 28 au 30 mars 2025 inclus,

DÉCIDE

ARTICLE 1

Les tarifs des consommations appliqués du 28 au 30 mars 2025 dans le cadre de la manifestation « Le Printemps du Livre » organisée par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, sont les suivants :

LIBELLE	Tarif HT 2025	Base TVA 5.5%	Base TVA 10%	Base TVA 20%	Montant TVA 5.5%	Montant TVA 10%	Montant TVA 20%	Tarifs TTC 2025
BOISSONS CHAUDES								
Café / Décaféiné	1,36 €		1,36 €			0,14 €		1,50 €
Thé / Infusion / Grand café	1,82 €		1,82 €			0,18 €		2,00 €
Chocolat	1,82 €		1,82 €			0,18 €		2,00 €
BOISSONS NON ALCOOLISEES								
Eau de source 50 cl	1,36 €		1,36 €			0,14 €		1,50 €
Limonade 25 cl	1,36 €		1,36 €			0,14 €		1,50 €
Jus de fruits 25 cl	2,27 €		2,27 €			0,23 €		2,50 €
Sodas	2,27 €		2,27 €			0,23 €		2,50 €
Supplément sirop	0,45 €		0,45 €			0,05 €		0,50 €
BIERES / CIDRES								
Panaché	2,50 €			2,50 €			0,50 €	3,00 €
Monaco	2,50 €			2,50 €			0,50 €	3,00 €
Bières 25 cl	2,50 €			2,50 €			0,50 €	3,00 €
VINS								
Verre blanc / rouge	2,92 €			2,92 €			0,58 €	3,50 €
Bouteille blanc / rouge 75 cl	12,50 €			12,50 €			2,50 €	15,00 €
Mousseux (la bouteille)	16,67 €			16,67 €			3,33 €	20,00 €

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le 10 MARS 2025

ID : 085-200070233-20250305-DECCP_2025_014-AR

LIBELLE	Tarif HT 2023	Base TVA 5.5%	Base TVA 10%	Base TVA 20%	Montant TVA 5.5%	Montant TVA 10%	Montant TVA 20%	Tarifs TTC 2023
PATISSERIES / VIENNOISERIES								
Viennoiserie	1,36 €		1,36 €			0,14 €		1,50 €
Tranche de brioche	0,91 €		0,91 €			0,09 €		1,00 €
Brioche 500 g	4,74 €	4,74 €			0,26 €			5,00 €
SNACKS								
Snacks salés	1,82 €		1,82 €			0,18 €		2,00 €
Confiseries	0,83 €			0,83 €			0,17 €	1,00 €
Sucette	0,42 €			0,42 €			0,08 €	0,50 €
PRODUITS NON ALIMENTAIRES								
Gobelet réutilisable	0,83 €			0,83 €			0,17 €	1,00 €
Sac en toile Printemps du Livre	1,67 €			1,67 €			0,33 €	2,00 €
Bague de lecture	2,50 €			2,50 €				3,00 €
Spectacle d'ouverture	4,17 €			4,17 €			0,83 €	5,00 €

ARTICLE 2

Le régisseur, le mandataire suppléant et les mandataires de la régie bar Théâtre de Thalie sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Président,
Antoine CHEREAU

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau

Date de signature : 06/03/2025

Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication et/ou de sa notification.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal Administratif de
Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111
- 44041 NANTES Cedex) dans un délai de
deux mois à compter de sa publication et/ou
notification*